



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 17023

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'intérêt de présenter un métier aux jeunes. En effet, de plus en plus tôt, pèse sur les épaules de l'élève, la difficile opération qu'est de choisir sa formation scolaire qui lui permettra d'ouvrir les portes de sa future carrière professionnelle. Or, compte tenu de l'importance de ce choix, bien souvent fait en amont par les parents, il lui demande si faire appel à des professionnels afin de présenter aux enfants accompagnés de leurs parents leurs emplois ne paraît pas être plus recommandable.

Texte de la réponse

La réussite scolaire et le devenir professionnel des jeunes, dont l'une des clés réside dans les bons choix d'orientation, sont au cœur des préoccupations gouvernementales. Afin d'y contribuer, le ministère de l'éducation nationale entend assurer aux jeunes et à leurs familles une information complète sur les métiers et sur les formations qui y conduisent. L'élève doit, pour choisir, appréhender des métiers différents relevant de plusieurs champs professionnels, découvrir le monde de l'entreprise et connaître les voies de formation préparant à ces divers métiers. Dans le cadre de la scolarité, plusieurs mesures existent pour favoriser la connaissance la plus large possible des secteurs professionnels. En classe de troisième, la mise en place de l'enseignement optionnel de découverte professionnelle au bénéfice de tous les collégiens qui le souhaitent contribue à élargir l'approche des secteurs d'activités, de l'emploi et des métiers. Cette démarche sera approfondie avec la mise en place du parcours de découverte des métiers et des formations pour tous les élèves dès la cinquième dans les collèges et lycéens volontaires dès la rentrée 2008 et généralisée à la rentrée 2010. Il s'agira dans ce cadre de proposer à tous les élèves tout au long de leurs parcours des modalités d'information et de découverte diversifiées des secteurs professionnels (visites d'entreprises, d'administrations, rencontre de professionnels, séquence d'observation, découverte d'établissements scolaires...). Les partenariats établis avec les fédérations professionnelles, les représentants des grandes entreprises ainsi qu'avec les chambres consulaires sont largement développés au travers de conventions et d'accords cadre. Ils permettent à l'éducation nationale de disposer d'éléments de référence concret et en lien avec la réalité économique sur les métiers et leurs débouchés. Les contacts entre le monde économique local et tous les personnels enseignants sont renforcés permettant une meilleure connaissance réciproque. Les parents sont aussi associés à l'information de leurs enfants concernant l'orientation et sont considérés comme des acteurs majeurs comme le rappelle la circulaire n° 2006-137 du 25 août 2006 sur le rôle et la place des parents. Destinataires prioritaires des publications gratuites éditées par l'ONISEP aux différents paliers d'orientation, ils peuvent également avoir accès aux informations sur les métiers, l'emploi et les formations à leur disposition dans tous les centres d'information et d'orientation et sur les sites internet de l'ONISEP www.onisep.fr. Ils sont de plus en plus impliqués dans l'orientation de leurs enfants, tant au niveau des procédures que des décisions. Ils sont largement invités à rencontrer les interlocuteurs compétents qui peuvent les éclairer sur la scolarité de leur enfant notamment les enseignants, les conseillers d'orientation-psychologues... Les droits des parents à l'information sont réaffirmés. Ils sont associés à la prise de décision, notamment dans le cadre de leur participation aux différentes instances

pour lesquelles ils élisent des représentants. Ils sont impliqués dans la construction du parcours de formation de leur enfant et désormais associés aux entretiens personnalisés d'orientation en classe de troisième et de première.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17023

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1333

Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 4036